

218C1038
FR0000120172-FS0559

12 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2018, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2018, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir 2 124 635 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 0,27% du capital et 0,21% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	24 864	ns	24 864	ns
Managed Account Advisors, LLC	2 082 583	0,27	2 082 583	0,21
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	17 188	ns	17 188	ns
Total Bank of America Corporation	2 124 635	0,27	2 124 635	0,21

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 993 444 496 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.